

RÈGLEMENT

La randonnée se pratique à allure libre, dans un esprit convivial et en respectant l'environnement.

DESCRIPTION : La RANDO'MIAM GIVRÉE offre la possibilité à un large public, d'effectuer une promenade sur la commune de Luçon. Les départs se feront entre 9h30 et 10h.

ORGANISATEUR : OGEC de l'École de la Sainte-Famille de Luçon

PARTICIPATION : Elle se fait uniquement sur inscription avant le 01/03/2026, elle devient définitive à réception de la fiche d'inscription accompagnée du règlement de 17€ par adulte et 8€ par enfant (de 3 à 12 ans). Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte.

ÉQUIPEMENT : Prévoir des chaussures de randonnées ou des baskets, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques. Port du gilet fluo recommandé.

Prévoir d'apporter vos propres couverts.

CONDITIONS D'ANNULATION : Du fait des organisateurs en cas de conditions météorologiques exceptionnelles ou nombre de participants insuffisant, remboursement sur demande écrite. Du fait des participants, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs.

RESPONSABILITÉ : L'association est assurée en responsabilité civile. Elle décline toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un participant, accident ou perte durant la manifestation. Chaque participant doit être couvert par sa responsabilité civile. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.

Les participants devront respecter les lieux, suivre le balisage et se conformer aux règles du code de la route relatives à la circulation des piétons. Il est formellement interdit d'intervenir sur le balisage sous peine d'exclusion de la randonnée.

Chaque marcheur se verra remettre à son arrivée un plan détaillé de la randonnée et des lieux de ravitaillement. Certaines portions empruntent des propriétés privées qui ne sont ouvertes que le jour de la randonnée.

L'INSCRIPTION VAUT ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.



Le circuit est accessible en poussette